

# Au fil du Mérard,

## la vie à Nancras



Bulletin municipal - JANVIER 2019

**Mairie de Nancras** : 20 rue de l'Aunis  
Telephone : 05 46 94 70 75  
Courriel : [mairie@nancras.fr](mailto:mairie@nancras.fr)  
Site internet : [www.nancras.fr](http://www.nancras.fr)

### Ouverture au public :

#### *Attention nouveaux horaires*

lundi de 13h30 à 18h30  
mardi de 14h00 à 18h00  
mercredi de 09h00 à 12h30  
vendredi de 13h30 à 18h00



### *Le mot du maire*

Nancrassiennes, Nancrassiens,

L'année 2018 se termine pour laisser place à 2019... Et comme de tradition, les vœux seront de mise en Janvier. Mais avant cela, l'occasion m'est donnée de faire un petit bilan de l'année qui s'achève.

Cette année, plusieurs chantiers ont été entrepris. Tout d'abord, nous avons terminé la réfection de la place de la Fontaine par les marquages au sol et la pose d'un abribus. Nous avons réalisé un aménagement de sécurisation au niveau du cimetière, la confection d'un massif ornemental matérialisant l'entrée du village ainsi que la mise en forme d'un béton dans les bâtiments du parc de la Mairie.

Pour 2019, dès janvier, débiteront les travaux de réfection des trottoirs de la rue d'Oléron, côté gauche dans un premier temps puis côté droit dans un deuxième temps si notre budget 2019 le permet. Autres travaux à poursuivre, la réfection des bâtiments du parc de la Mairie, entre autres.

Enfin 2019 verra peut-être la validation d'un projet de création de Centre de Loisirs sur notre commune afin de pallier à un déficit en la matière au niveau du territoire. Il s'agirait d'un projet intercommunal dont les principaux partenaires serait la Communauté de Commune « Cœur de Saintonge », la CAF et les communes de Balanzac, Sablonceaux, Ste Gemme et Nancras. A ce stade, le diagnostic est réalisé et seul reste à finaliser le porteur de projet afin de gérer le fonctionnement du Centre de Loisirs.

Un autre projet de mutualisation devrait se concrétiser courant 2019 avec la mise en place d'une Police Pluri-communale, il s'agit d'un regroupement de six communes Saujon, Le Chay, Corme-Ecluse, L'Eguille, Sablonceaux et Nancras afin de former une police Pluri-communale ayant pour finalité principale le service à la population et la traque des incivilités en tous genres.

Enfin, la France a connu, depuis la mi-novembre, un mouvement social de contestation de grande ampleur. Sur des revendications de « ras-le-bol fiscal » et de pouvoir d'achat, plus 70% des français disent se reconnaître dans ce mouvement. Aussi, la commune de Nancras a décidé de mettre en place un cahier de doléances où chacun pourra venir s'exprimer et proposer des solutions. Ce cahier sera disponible aux horaires d'ouvertures de la Mairie durant tout le mois de Janvier puis sera ensuite transmis à notre Député qui le fera remonter à Paris.

En attendant de vous croiser à la Mairie, dans la rue ou dans d'autres lieux, permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour l'année 2019, et d'avoir une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés au cours de l'année écoulée.

David RAFFE

### INFORMATION :

**La mairie a décidé de mettre en place un registre de doléances qui sera disponible à la Mairie à partir du lundi 7 janvier 2019.**

# LE CONSEIL MUNICIPAL : les points principaux

**Le compte rendu détaillé des Conseils municipaux est affiché sur les panneaux d'affichage après chaque conseil, sur le site internet [www.nancras.fr](http://www.nancras.fr) et disponible à l'examen en mairie.**

## Conseil municipal du 24/07/2018

### Installation d'un abribus Place de la Fontaine

M. le Maire fait valoir que suite au réaménagement de la Place de la Fontaine, l'emplacement de l'arrêt de bus a été modifié. Le Conseil Municipal avait budgétisé 6 000 €.

La société SPACÉO Abri Services propose la fourniture, pose et maintenance d'un abri voyageurs double avec retour vent pour abriter les utilisateurs. En contrepartie, elle a le droit d'implanter sur la rue d'Oléron, deux planimètres publicitaires de 2m<sup>2</sup>. La durée de la convention est de 12 ans. L'ancien abribus sera retiré par l'entreprise Clear Channel.

Le Conseil Municipal, par 1 abstention et 9 voix pour, accepte la convention proposée par la société SPACÉO Abri Services.

### Travaux dans les bâtiments du parc de la mairie : fourniture de béton

M. le Maire présente les devis proposés par trois entreprises pour couler une dalle dans les bâtiments du parc de la Mairie. L'entreprise BCE propose l'offre économiquement la plus avantageuse avec un devis de 7 360 € HT soit 8 832 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'entreprise BCE la fourniture de béton pour les travaux dans les bâtiments du parc de la mairie.

### Travaux dans les bâtiments du parc de la mairie : électricité

M. le Maire présente le devis de l'entreprise BEAUFILS pour la pose de luminaires et d'une alarme incendie dans les bâtiments du parc de la mairie pour un montant de 4 572,80 € HT soit 5 487,36€ TTC. Il présente également un autre devis de cette même entreprise d'un montant de 7 143,50 € HT soit 8 572,20 € pour l'aménagement d'un atelier municipal.

M. le Maire conclut en faisant un récapitulatif des dépenses engagées pour l'aménagement des bâtiments du parc de la mairie. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise BEAUFILS d'un montant de 5 487,36 € TTC et de 8 572,20 € TTC.

### Décision modificative n°2 : budget principal

Il convient de modifier l'intitulé de l'opération d'investissement n° 227 « atelier municipal » en « aménagement des bâtiments du parc de la mairie ». Une opération « atelier » sera de nouveau créer avec une prochaine décision modificative. A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la dénomination de l'opération n° 227 « aménagement des bâtiments du parc de la mairie ».

### Lancement d'une procédure pour recouvrement des loyers et résiliation de bail

Des locataires ne payent plus leurs loyers depuis deux mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lancer une procédure pour recouvrement de loyers et de résiliation de bail et mandate Maître NIVET Jacques pour représenter la Commune dans cette procédure. Monsieur le Maire annonce que la Commune a adhéré à une assurance garantissant les impayés de loyers. Six dossiers de locataires ont été acceptés.

### Contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel avec Soluris

Ce point déjà évoqué lors de la séance du 28 mai 2018 et avait été reporté par manque d'information. Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion proposée par le syndicat mixte SOLURIS présentant ce contrat.

SOLURIS propose d'assurer le rôle de délégué à la protection des données, de manière mutualisée pour l'ensemble de ses adhérents (DPD externe) afin d'accompagner les collectivités à respecter leurs obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

De plus, celui-ci propose des mesures qui permettent d'être en conformité vis-vis du RGPD, notamment en proposant des formations aux agents et aux élus.

Il ajoute que le financement est assuré par le paiement de la cotisation annuelle dont le montant a été augmenté dans ce but en 2018 (+ 0,1 €/habitant pour les communes avec un plafonnement à 500 € maximum).

Le Conseil Municipal autorise, par 1 abstention et 9 voix pour, Monsieur le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par SOLURIS.

### Organisation du repas champêtre

Le repas champêtre se déroule le samedi 28 juillet.

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal redéfinissent le planning et les tâches à effectuer.

### QUESTIONS DIVERSES

- M. ROMAIN Pascal demande si l'obligation d'entretien (désherbage) des trottoirs incombe à la municipalité ou aux particuliers.
- M. LUCAS-NEVOUX Dominique signale qu'un courrier devrait être envoyé aux riverains du ruisseau Le Mérard car beaucoup ne l'entretiennent pas.
- Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'ils sont conviés à une visite des parcs éoliens dans les Deux-Sèvres dans le cadre du projet éolien de Balanzac et Sainte-Gemme.

### **Revêtement des trottoirs rue d'Oléron (côté impair) : désignation de l'entrepreneur**

M. le Maire explique que, suite à une consultation, 3 entreprises ont fourni un devis pour refaire le revêtement du côté impair de la rue d'Oléron en béton lavé. Bien que plus couteux, le béton lavé offre de nombreux avantages tels que la facilité d'entretien et sa durabilité. L'entreprise AREV propose l'offre la plus avantageuse économiquement avec un devis de 38 628 € HT soit 46 353,60 € TTC. La réfection des trottoirs n'est pas une dépense subventionnable, c'est pourquoi le côté pair de la rue d'Oléron s'effectuera dans un deuxième temps. Les travaux devraient être effectués avant la fin de l'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'entreprise AREV les travaux de voirie pour la réfection du côté impair de la rue d'Oléron pour un montant de 38 628 € HT.

### **Décision Modificative n°2 : budget principal**

M. le Maire propose la décision modificative suivante :

- augmentation des crédits alloués à l'achat des fournitures scolaires de 250€. En effet, 72 élèves étaient scolarisés à l'école de Nancras en janvier 2018 et non 67.
- augmentation des crédits aux opérations « aménagement d'un espace vert rue de Saintonge », « réfection de la Place de la Fontaine » et « réfection des trottoirs rue d'Oléron ».

Ces hausses sont compensées par une diminution des dépenses de l'opération « abribus » et « atelier municipal ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la passation de la décision modificative n°2.

### **Présentation du projet de centre de loisirs**

M. le Maire explique que plusieurs réunions ont eu lieu avec le SIVOS Seudre Saintonge. Le projet est de créer un centre de loisirs sur la commune de Nancras qui concernerait aussi les communes de Balanzac, Sablonceaux, Sainte Gemme voire Saint Sulpice d'Arnoult.

Le problème actuel est de définir la structure porteuse du projet. En effet, Saint Gemme ne fait pas partie du SIVOS et Sablonceaux ne fait pas partie de la CDC Charente Arnoult Cœur de Saintonge. Suite à une réunion avec Mme Plaire du CAUE 17, le projet pour l'instant le plus envisageable est de prévoir une extension du groupe scolaire. Par conséquent, les locaux laissés vacants par l'école seraient réattribués au centre de loisirs.

Un questionnaire sera envoyé aux parents d'élèves afin de faire un diagnostic sur le nombre d'enfants susceptibles d'aller au centre de loisirs. A l'heure actuelle, le centre de loisirs basé temporairement à Balanzac accueille une douzaine d'enfants.

### **Bilan du repas champêtre du 28 juillet 2018**

222 personnes ont été présentes au repas champêtre. Les bénéficiaires sont de 944,75 €.

Ce repas a été une réussite, les gens étaient satisfaits. M. le Maire remercie tous les bénévoles.

### **Commande d'un drapeau « devoir de mémoire » pour l'école. Subvention de l'association des Anciens Combattants Saintais**

A l'occasion du centenaire de l'armistice de 1918, et afin d'apprendre aux enfants le devoir de mémoire, l'école de Nancras va être dotée d'un drapeau « devoir de mémoire ». Le coût de ce drapeau est de 208 € HT soit 249,60 € TTC. M. le Maire ajoute que l'association des anciens Combattants Saintais participe à hauteur de 150 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de commander un drapeau « devoir de mémoire » auprès de la société Varinard et fils d'un montant de 208 € HT.

A l'issue de ce point, M. MONTAIS Dominique, ancien président des anciens combattants de Nancras, remet un chèque à M. le Maire de la part des Anciens Combattants Saintais d'un montant de 150 €.

### **Révision des tarifs de la location du parc de la mairie**

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réviser les tarifs de location des bâtiments annexes dans le parc de la mairie. En effet, suite aux travaux d'éclairage et de coulage de dalle dans le hangar, les loueurs peuvent à présent bénéficier de ce bâtiment, qui peut accueillir de grandes réceptions. Il ajoute également que des réfrigérateurs sont à la disposition du public. Du fait de ces nouvelles prestations, les tarifs augmentent de 60 € pour une journée et de 80 € pour le weekend. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces nouveaux tarifs qui seront applicables au 1<sup>er</sup> novembre 2018.

### **Convention d'Assistance Technique Générale proposée par le Syndicat Départemental de la voirie**

M. le Maire présente la convention d'Assistance Technique Générale proposée par le Syndicat Départemental de la voirie. Celle-ci porte sur la gestion du patrimoine et l'élaboration des programmes d'investissement et d'entretien moyennant une rémunération annuelle de 395,50 € (tarif révisable). M. le Maire ajoute que le diagnostic a déjà été effectué par le syndicat il y a quatre ans et que l'état des routes se constate au quotidien. A l'unanimité, le Conseil Municipal, refuse la convention d'Assistance Technique Générale proposée par le Syndicat Départemental de la voirie.

### **Demande d'une exonération de la taxe foncière pour un hébergement touristique en Zone de revitalisation Rurale**

M. le Maire présente une demande faite par un administré demandant une exonération de la taxe foncière de son meublé de tourisme.

La Commune de Nancras étant située en Zone de Revitalisation Rurale, le conseil municipal peut exonérer de taxes foncières les locaux classés meublés de tourisme afin de relancer l'activité économique du territoire.

Considérant que son activité est pérenne depuis plusieurs années,

Considérant que cette exonération n'est pas compensée financièrement par l'état,

Considérant que la délibération doit être de portée générale et qu'elle ne se limite pas à des locaux particuliers,

Considérant que cette délibération ne relève pas de l'intérêt général,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse d'exonérer de la taxe foncière les hébergements touristiques.

### **Projet de la mise en place d'une police pluri-communale**

M. le Maire fait part d'une réunion à laquelle il a assisté. Le projet est de mutualiser les agents de la police municipale de Saujon avec les communes de Sablonceaux, Le Chay, Corme Ecluse, l'Eguille et Nancras. Ainsi, la Commune de Nancras bénéficierait d'un policier municipal neuf heures par semaine (il s'agit d'une moyenne car il interviendrait en fonction de la demande). Le constat est que les élus et les employés municipaux passent de plus en plus de temps à gérer les conflits et les incivilités de plus en plus nombreuses sur la Commune. Ce rôle sera par conséquent délégué au policier municipal.

Le coût de cette mutualisation (achat de matériel et agent mis à disposition) est d'environ 900 € par mois. Il est prévu la mise en place de cette mutualisation en juillet 2019 pour une durée de trois ans. Avant de prendre une délibération, M. le Maire propose d'inviter le chef de la police municipale de Saujon à la prochaine séance du Conseil Municipal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- La commission d'action sociale se réunira le mercredi 10 octobre au sujet des colis de Noël des personnes âgées.
- Les pavés ont été placés au milieu de la rue de Saintonge. Quelques travaux sont encore à effectuer tel que les passages piétons. Il est signalé que des bouches à clé claquent dans cette rue.
- rentrée scolaire : il y a 78 élèves à l'école de Nancras dont 25 CE2, 23 CM1 et 30 CM2.
- une expulsion de locataire est toujours en cours. Une assignation aux fins de constat de résiliation de bail aura lieu devant le Tribunal de Saintes le 17 décembre.
- un nouveau locataire a emménagé au 24 rue de l'Aunis. Il est le premier à bénéficier de l'assurance contre les impayés de loyer.
- Le logement situé au 18 rue de l'Aunis est à louer. L'adjoint technique fait des travaux de rénovation.
- Une modification du Plan Local d'Urbanisme va peut-être devoir être effectuée. En effet, le règlement des zones AUa et Uba stipulent que les maisons doivent être alignées sur la rue. Cela rend par conséquent toutes nouvelles constructions difficiles.
- M. LUCAS demande à connaître la législation sur les épandages de pesticides sur les vignes près des habitations. Monsieur le Maire répond qu'un courrier a déjà été envoyé aux propriétaires de la vigne.
- Mme ENTEM signale que les activités yoga et gymnastique du Foyer rural fonctionnent très bien et que la salle de la Sellerie devient trop petite. Elle demande si c'est possible que le Foyer Rural puisse organiser ses activités dans l'ancienne salle des fêtes. Il est répondu que cette salle n'est pas chauffée actuellement et qu'il fallait étudier la faisabilité de le faire.

## **Conseil municipal du 15/11/2018**

### **Mise en place d'une police pluri-communale**

M. le Maire donne la parole à M BRADU Cyrille, chef de la police municipale de Saujon.

Celui-ci présente le projet d'une mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements entre les Communes de Saujon, Sablonceaux, Corme Ecluse, l'Eguille, Le Chay et Nancras.

Cette démarche a été initiée depuis plusieurs années et la Commune de Nancras a récemment été invitée à ce dispositif.

Cette convention attribue un volume théorique d'heures d'un agent de police municipale à chaque commune signataire afin de déterminer la clé de répartition budgétaire.

La Commune de Saujon possède déjà 4 agents de police municipale. Deux autres agents à temps complet seraient recrutés et leurs heures seraient réparties entre les autres communes.

Concrètement la Commune de Nancras recruterait un agent de police municipale pour une durée hebdomadaire de 9 heures.

Ce volume d'heures est approximatif étant donné que la police pluri-communale intervient en fonction des besoins.

Un planning sera établi à la semaine. La police pluri-communale a de nombreux domaines de compétence, tels que : les conflits de voisinage, les animaux (errants, catégorisés), les dépôts sauvages, opération tranquillité vacances, circulation et stationnement, nuisances sonores, incivilités et violence, commémorations, présence aux écoles, etc....

Les demandes d'intervention pourront aussi bien être faites par la mairie que par les administrés.

La durée de la convention est de 3 ans. Il est précisé que les effets de cet engagement seront prolongés au-delà des 3 ans (en cause, des charges de personnel, de l'amortissement ainsi que le remboursement de prêts éventuellement contractés).

La mise en place de la police pluri-communale est prévue pour le 1er juillet 2019. La projection budgétaire est de 7 322,33€ pour 2019 puis environ 11 300€ pour les deux autres années.

Monsieur LUCAS Dominique s'interroge sur le rôle de la gendarmerie. Il est répondu que la gendarmerie et la police pluri-communale sont deux services complémentaires, cela permet d'avoir une meilleure réactivité.

M BRADU est remercié de son intervention. L'adhésion de la Commune de Nancras à cette convention sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **Décision Modificative n°3 : budget principal**

M. le Maire propose la décision modificative suivante : intégration des travaux en régie effectués lors de l'aménagement des bâtiments dans le parc de la mairie pour un montant de 11 149,93 €. Il s'agit de transférer des dépenses de fonctionnement

en dépenses d'investissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la passation de la décision modificative n° 2.

### **Nouvelle répartition du budget « fournitures scolaires » sur les Communes du RPI Balanzac, Nancras, Sablonceaux**

M. le Maire, suite à un comité syndical du SIVOS, explique que la répartition des dépenses de fournitures scolaires a été modifiée : 69 enfants de la Commune de NANCRAAS sont scolarisés dans une école du RPI.

Le principe de reversement est le suivant :

- 800 € seront versés à la Commune de BALANZAC
- 1150 € seront versés à la Commune de SABLONCEAUX

En contrepartie, la Commune de NANCRAAS recevra pour les enfants scolarisés dans la Commune :

- 950 € de la Commune de BALANZAC
- 1200 € de la Commune de SABLONCEAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de cette répartition.

### **Prise en charge des repas d'une Assistante Vie Scolaire par la mairie de Saint Porchaire**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une élève autiste habitant à Saint Porchaire est scolarisée à Nancras. Afin de favoriser son passage en 6ème, celle-ci mange au restaurant scolaire deux fois par semaine, accompagnée de son Assistante à la Vie Scolaire (AVS).

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'admission de l'AVS au restaurant scolaire et à l'envoi de la facturation des frais de repas à la Commune de Saint Porchaire.

### **Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme**

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. En effet, il s'agit de modifier les règles d'implantation des constructions dans les zones Aua et Uba car le règlement actuel impose une implantation au nu du mur de façade à l'alignement actuel de la voie publique ou privée. Cela rend par conséquent la construction de nouvelles habitations très difficile. Le Conseil Municipal s'interroge sur le travail du cabinet Gheco qui a rédigé ce règlement. Ceux-ci se défendent en indiquant que cette règle a été imposée par les architectes des bâtiments de France. Cette règle semble évidente dans le centre-bourg ancien où les maisons sont situées le long de la route mais pas dans les zones Aua et Uba. Une réunion avec les architectes des bâtiments de France et le cabinet Gheco devra être organisée.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et une abstention, accepte de lancer une procédure simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

### **Congé du bailleur donné à des locataires**

M. le Maire fait savoir qu'un délai de six mois avant la date d'échéance d'un bail est imposé au bailleur pour le non-respect d'obligations constituant un motif légitime et sérieux. Il fait savoir que des locataires sont dans cette situation et que le non-respect de plusieurs obligations justifie ce congé. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner congé pour motif légitime et sérieux à des locataires et décide de mandater Maître NIVET Jacques, huissier de justice.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- M<sup>me</sup> ENTEM Christine accepte de siéger à la commission de contrôle des listes électorales suite à la réforme sur les modalités de gestion des listes électorales en créant un répertoire électoral unique.
- M. LUCAS Dominique demande que l'installation des compteurs Linky soit mise à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal
- M. le Maire relate que les cérémonies du 08 novembre (remise du drapeau « devoir de Mémoire » à l'école) et du 11 novembre se sont bien déroulées.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que la RESE a effectué le branchement assainissement des bâtiments dans le parc de la mairie.
- M. le Maire informe que la chaudière de l'école a été en panne.
- Il est indiqué que Mme PLAIRE de la CAUE propose que le projet de centre de loisirs se fasse dans les bâtiments de la troisième classe. L'école quant à elle se fera dans le prolongement des 2 classes. Elle est en train de dessiner les plans.
- Un jugement d'expulsion de locataires va avoir lieu au Tribunal de Saintes le 17 décembre 2018.
- Les colis de Noël pour les personnes âgées ont été commandés

*Le Conseil Municipal vous présente ses meilleurs vœux  
et vous souhaite une bonne année 2019 !*







## REPAS CHAMPÊTRE DU 28 JUILLET 2018



Le traditionnel repas champêtre organisé par la Municipalité, a eu lieu le 28 juillet.



Dans une ambiance simple et conviviale, les nombreux convives présents ont pu apprécier l'animation et déguster notamment les célèbres mojhettes accompagnées de rôti de bœuf et de jambon à la broche.

Merci aux nancrassiens et leurs amis venus nombreux, à Mickaël MICHAUD, jardinerie « EN TOUTES SAISONS », aux bénévoles et à l'équipe municipale. Tous ont contribué à la réussite de cette soirée.



Nous vous donnons rendez-vous en **juillet 2019**, venez nombreux passer un moment agréable, permettant à chacun de tisser des liens au sein de notre village.

## LA RENTRÉE DES CLASSES

Pour l'année scolaire 2018-2019, l'école de Nancras compte 78 élèves.

L'équipe pédagogique est composée de :

- M. Nicolas CHARRIER, Directeur qui enseigne en classe de CM2
- Mme Gaëlle BEGOT pour la classe de CM1
- Mme Anne-Laure FEBVRE pour la classe de CE2

L'école de Nancras fait partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal.

La commune de Balanzac accueille les sections suivantes :

- Petite section
- Moyenne section

La commune de Sablonceaux accueille les sections suivantes :

- Grande section
- Cours préparatoire
- Cours élémentaire 1ère année
- Cours élémentaire 2ème année

La commune de Nancras accueille les sections suivantes :

- Cours élémentaire 2ème année
- Cours moyen 1ère année
- Cours moyen 2ème année



**Contacts école de Nancras :**

**Tel. : 05.46.94.41.69**

**Email : ce.0170726x@ac-poitiers.fr**

### Inscriptions en classe maternelle

Les inscriptions se feront à l'école de Balanzac courant mai 2019. Cela concerne les enfants nés en 2016.

## NOTRE DEVOIR DE MÉMOIRE

Les Anciens Combattants de Nancras (maintenant rattachés à l'Union Fédérale des Anciens Combattants Saintais) ont lancé, sur proposition de leur ancien président Dominique Montois, l'opération :

### « UNE ÉCOLE, UN DRAPEAU »

Cette opération a pour objectif que les Écoles Primaires soient en possession d'un drapeau afin que les élèves, et leurs porte-drapeaux, assistent aux manifestations patriotiques à côté de leurs aînés, au titre du « Devoir de Mémoire ».

Un travail préparatoire sur le devoir de mémoire a été conduit par les enseignants de notre école, et plus particulièrement dans la classe de CM2, débouchant sur l'élection de 2 porte-drapeaux, une titulaire et un suppléant, en respectant la parité.



Ainsi, le jeudi 8 novembre dans la cour de l'école, devant tous les élèves, les parents ayant pu être présents, les enseignants et les personnalités invitées, M. David RAFFÉ, Maire de Nancras, et M. Dominique MONTOIS, délégué des Anciens Combattants ont remis solennellement à l'école un drapeau sur lequel est inscrit d'un côté les devises de la République Française : Liberté, Égalité, Fraternité et de l'autre côté : Devoir de Mémoire et le nom de notre commune NANCRAS.

M. David RAFFÉ a prononcé les paroles réglementaires :

*« Je confie ce drapeau, offert par la commune et les Anciens Combattants à l'école de Nancras. Ce drapeau est le symbole de la Patrie. Vous le porterez et le conserverez dans l'Honneur et la Dignité. »*

Les deux jeunes porte-drapeaux, la titulaire Léonie GAUDRIAUD et son suppléant Morgan PRUD'HOMME, encadrés par deux porte-drapeaux Anciens Combattants de la commune ont reçu le drapeau de leur école avec émotion et fierté. Après la sonnerie « Au Drapeau » suivie par « La Marseillaise », Thérèse MONTOIS, représentant la Société des Membres de la Légion d'Honneur (Comité de Saintes) a ensuite pris la parole pour dire combien tous ses membres étaient très attachés au « devoir de mémoire » et, pour remercier les écoliers de Nancras de leur participation régulière aux commémorations, a remis à l'école trois Fac-similés du texte de « La Marseillaise », signé par Rouget de L'Isle, avec le logo de Nancras et de la Société des Membres de la Légion d'Honneur, afin que chaque classe ait son document.



Ainsi, le 11 novembre, devant le Monument aux Morts, il y avait trois porte-drapeaux qui ont participé à la cérémonie du souvenir, à notre grande satisfaction.



Après le mot d'accueil de notre maire, la musique « Au Drapeau » résonnait dans nos esprits avec la présence de notre jeune porte-drapeau qui fut particulièrement remarquée, entouré des Drapeaux tenus par deux Anciens Combattants de Nancras.

Les écoliers firent ensuite la lecture de la lettre de l'Union Française des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre, les noms des Nancrassiens morts pour la France et qui sont inscrits sur notre Monument aux Morts furent ensuite cités, un à un, par des élèves se succédant, en précisant leur métier quand il était connu.

Des poésies, écrites par les écoliers, furent ensuite lues. Après « l'hommage aux morts » et « La Marseillaise » chantée par les écoliers et le salut rituel aux porte-drapeaux, la dernière cérémonie de commémoration du centenaire de la Grande Guerre prit fin avec les remerciements de notre maire aux personnes présentes et le verre de l'amitié fut offert par le Conseil Municipal.

Dominique MONTOIS

Délégué pour Nancras de L'Union Fédérale des Anciens Combattants Saintais



## CROTTE DE CHIENS

Malgré les rappels réguliers, certains propriétaires de chien(s) continuent à laisser leur(s) chien(s) faire leurs besoins sur les trottoirs ou à proximité d'habitations ou de garage, ce qui est passible d'une amende.

**Merci de penser à vous munir de sacs à déjections avant la promenade de vos toutous !!**

## POUBELLES

Les poubelles ne peuvent pas être sorties avant la veille au soir pour le ramassage du lendemain matin et sont à rentrer obligatoirement le jour même après la collecte. Elles ne doivent pas gêner le passage des piétons.

## OBLIGATION D'ENTRETIEN ET DE CURAGE DU MÉRARD

Selon l'article 215-14 du code de l'environnement « Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau ». L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique

ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »

Il est donc demandé aux propriétaires riverains qui ne l'auraient pas encore fait, de procéder régulièrement à l'entretien de ce cours d'eau. Pour rappel, l'usage de désherbant est totalement interdit à moins de 5 mètres d'un cours d'eau par arrêté du 12 septembre 2006.

## NOUVEAU A NANCRAS : Conseillers immobiliers

**Heidi GÉRARD**  
Conseillère en immobilier  
Agent commercial - RSAC n° 751 566 449  
☎ 06.15.46.04.38



heidi.gerard@refleximmo.com  
heidi.gerard.refleximmo.com



**Serge POGNON**  
Conseiller immobilier  
Agent commercial - RSAC n° 513 021 329  
☎ 06.19.07.04.21



serge.pognon@refleximmo.com  
serge.pognon.refleximmo.com



SAS REFLEXIMMO au capital de 537 927,88 Euros - 450, rue Baden Powell - 34000 MONTPELLIER  
502 000 821 R.C.S. Montpellier  
Titulaire de la carte professionnelle de transaction N°3402 2016 000 008 126  
délivrée par la C.C.I. de Montpellier  
RCP N°54707101 - Allianz, 87 rue de Richelieu - 75002 Paris

SAS REFLEXIMMO au capital de 537 927,88 Euros - 450, rue Baden Powell - 34000 MONTPELLIER  
502 000 821 R.C.S. Montpellier  
Titulaire de la carte professionnelle de transaction N°3402 2016 000 008 126  
délivrée par la C.C.I. de Montpellier  
RCP N°54707101 - Allianz, 87 rue de Richelieu - 75002 Paris





## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Depuis le 1er novembre, une nouvelle bénévole,  
Mme JAULIN Jocelyne est arrivée à la bibliothèque.

Désormais, la bibliothèque, située rue des écoles, est ouverte 2 jours par semaine,

**le mercredi de 16 h à 19 h et le vendredi de 17h à 18h.**

**Contact : Mme N. LAVIRON au 05 46 91 78 78 (bibliothèque)**



### LETTRE DE M. ERIC ARDUIN A M. DAVID RAFFÉ, Mairie de Nancras

Objet : Orange agit pour moderniser la téléphonie fixe

Monsieur le Maire,

Vous avez certainement entendu parler de la modernisation de la téléphonie fixe par Orange dans les médias, par votre entourage ou par vos administrés.

En effet, pour continuer à délivrer un service fiable dans le temps pour la téléphonie fixe, Orange remplace progressivement la technologie RTC\*, déployée dans les années 70 en France, pour que chacun puisse continuer à effectuer des communications depuis un téléphone fixe.

La technologie sur IP\*\*, devenue un standard de communication international, est déjà une réalité pour près de 11 millions de clients Orange en France. A partir de 2023, elle remplacera progressivement l'ancienne technologie RTC pour l'ensemble des clients du fixe.

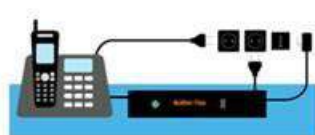
A partir de 2023, les habitants de votre commune Nancras équipés d'une ligne fixe téléphonique classique seront accompagnés vers des offres de téléphonie sur IP à tarif identique. Pour ce faire, Orange mettra à leur disposition gratuitement un boîtier fixe et aucune souscription à une offre internet ne sera nécessaire.

Dès le 15 novembre 2018, les clients souhaitant l'ouverture d'une nouvelle ligne fixe, ou qui déménagent, souscriront à une offre de dernière génération via la technologie IP et pourront bénéficier également de nouveaux usages.

AVANT



APRES



D'ici 2023, l'offre de téléphonie fixe de vos administrés demeure donc inchangée, ainsi ils continuent à bénéficier de leurs services actuels en toute sérénité.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.

Eric Arduin  
Délégué Régional Nouvelle Aquitaine Sud

\* RTC : Réseau Téléphonique Commuté

\*\* IP : Internet Protocole

**SAC JAUNE: SEULEMENT LES EMBALLAGES!**

- +35%** Avec les nouvelles consignes de tri, le tri a augmenté de 35%
- 25%** Mais étonnamment il reste encore 25% d'emballages dans nos ordures ménagères
- 20%** Et 30% d'ordures ménagères dans nos emballages
- Pour avoir des sacs jaunes, **100% recyclables** il suffit de déposer tous les emballages et seulement les emballages

**TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT**

- VERRE**  
Il est recyclable à l'infini... à condition d'être bien déposé dans la borne dédiée ! Il sera collecté et transporté en Charente pour fabriquer de nouvelles bouteilles.
- JOUETS ET OUTILS EN PLASTIQUE**  
Tous les plastiques ne sont pas des emballages. Une seule question à se poser : Est ce un emballage ? Oui alors je le trie ! Non alors il ne va pas dans le sac jaune !
- TEXTILE**  
Vêtements et chaussures doivent être déposés dans les bornes Le Relais. S'ils sont en bon état pensez aux boutiques solidaires.
- LES ERREURS LES PLUS FREQUENTES**
- ORDURES MENAGERES**  
Sacs noirs, produits d'hygiène, couches, restes alimentaires, salissent les emballages, perturbent la chaîne de tri et rendent le recyclage impossible.
- BOUTEILLES PLEINES**  
Elles sont trop lourdes pour être triées. Les emballages doivent être bien vidés, mais pas rincés.

**cyclad** Retrouvez toutes les consignes de tri sur [cyclad.org](http://cyclad.org)



### PENSER A VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES !

L'inscription n'est pas automatique, elle résulte d'une démarche volontaire.

L'électeur doit déposer sa demande d'inscription **au plus tard le 6ème vendredi avant le scrutin.**

L'inscription est nécessaire pour pouvoir voter aux élections européennes de 2019.

Les pièces à produire sont :

- **une pièce d'identité en cours de validité** : carte nationale d'identité ou passeport
- **un justificatif de domicile** : avis d'imposition, facture d'électricité...

## Le mot de vos Conseillers départementaux



**Brigitte Seguin**  
*Conseillère départementale,  
2ème adjointe au maire de  
St-Georges-des-Coteaux*

[brigitte.seguin@charente-maritime.fr](mailto:brigitte.seguin@charente-maritime.fr)

**Michel Doublet**  
*Vice-Président du Conseil  
départemental, maire de Trizay,  
Président de l'Association des  
Maires de la Charente-Maritime*



[michel.doublet@wanadoo.fr](mailto:michel.doublet@wanadoo.fr)

## Le Département, acteur de la solidarité sociale et territoriale

Depuis 2015, notre action conjuguée avec celle des Maires et des élus a permis l'octroi de plus de 11,2 millions € en faveur du canton de Saint-Porchaire dont 5,65 millions € de travaux routiers réalisés entre 2015 et 2017. Le Département, partenaire de la ruralité participe aux côtés des communes au financement de l'ensemble des équipements. Notre politique d'aides aux communes pour le maintien ou la création de commerces, de bâtiments scolaires, d'agences postales, de crèches, de gendarmeries, de salles culturelles ou sportives marque notre volonté de renforcer toujours plus les services au public et c'est bien l'enjeu de notre action au quotidien. Premier acteur des solidarités sociales, et vecteur de l'équilibre territorial, le Département est le maillon indispensable pour maintenir les services essentiels au quotidien.

### Le Département investit en faveur des Collèges

Le Département intervient au titre du fonctionnement et des investissements au sein des Collèges. Notre objectif est d'offrir des conditions d'enseignement toujours plus favorables aux élèves. Entre 2015 et 2017, le Département a investi plus de 430 000€ au sein du collège « Fontbruant » à Saint-Porchaire. De même, il a participé aux travaux de modernisation du collège « La Salle Saint-Louis » à Pont l'Abbé d'Arnoult, dans le cadre de la loi Falloux. Sous l'impulsion du Département, nos établissements sont tous connectés au Très Haut Débit et disposent d'outils informatiques performants.

### La modernisation du réseau routier

Le Département investit également en faveur de la modernisation des routes départementales de notre canton. Des axes de communication de qualité sont indispensables pour accompagner le développement et desservir en toute sécurité nos communes.

Soucieux de servir notre canton et ses habitants, nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer, vous aider et répondre à vos demandes.

### Bonne et heureuse Année 2019

A quelques jours de la nouvelle année, nous vous adressons nos vœux les meilleurs. Que 2019 puisse vous apporter la santé, le bien-être partagé et la réussite dans vos projets.

**Brigitte SEGUIN, Conseillère départementale**

**Michel DOUBLET, Vice-Président du Département,  
Président de l'association des Maires de la Charente-Maritime**

rencontrez Brigitte Seguin sur rendez-vous : 06 87 04 55 48

## FICHE HORAIRE



### TRANSPORT À LA DEMANDE



La Région vous transporte

| TAD                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                    | CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DE SERVICE (à partir du 3 septembre 2018) |              |           |          |                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------|-----------|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Secteur                                                          | pour les habitants des communes suivantes                                                                                                                                                                                                                                          | Jours                                                                 | Destinations | Arrivée à | Départ à | Arrêts ou établissements de destination                                                                                                                                                                                            |
| <b>Communauté de Communes CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE</b> | Balanzac<br>Beurlay<br>Crazannes<br>Les Essards<br>Geay<br>Nancras<br>Nieuil-lès-Saintes<br>Plassay<br>Pont-l'Abbé-d'Arnoult<br>Port-d'Envaux<br>Romegoux<br>Sainte-Gemme<br>Saint-Porchaire<br>Sainte-Radegonde<br>Saint-Sulpice-d'Arnoult<br>Soullignonne<br>Trizay<br>La Vallée | mardi                                                                 | Saintes      | 9h30      | 12H      | Cours national<br>Cours Reverseau<br>Av de Bellevue<br>Marché St Louis<br>Mairie<br>Sous-Préfecture<br>Pôle emploi<br>Mission Locale<br>Gare<br>Hôpital<br>Clinique<br>Zones commerciales (Les Coteaux et crs du maréchal Leclerc) |
|                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                    | mercredi                                                              |              | 14h       | 17h30    |                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                    | jeudi                                                                 | Rochefort    | 9h30      | 12h      | Mairie<br>Sous-Préfecture<br>Gare<br>BIJ<br>Pôle Emploi<br>Cours Roy Bry<br>Jardin d'arc<br>Piscine<br>Hôpital<br>Zones commerciales (Quatr'anes et de Martrou)<br>Place Colbert                                                   |
|                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                    | mercredi                                                              | St Porchaire | 9h30      | 12h      | Mairie,<br>Centre ville<br>Zone commerciale (rue du stade)                                                                                                                                                                         |

Le nouveau Transport à la demande sur le réseau Transports Nouvelle-Aquitaine est à votre disposition, hors Communautés d'Agglomération et Ile de Ré. Il est ouvert à tous, un véhicule vient vous chercher à votre domicile et fonctionne aux jours et horaires indiqués dans le dépliant concernant votre secteur d'habitation (communautés de communes).

#### MODE D'EMPLOI

Information et Réservation au 0811 36 17 17 (0,06€/mn + prix d'appel) / tt l'année du lundi au samedi de 7h à 19h (hors jours fériés) et de juin à septembre jusqu'à 20h, 7j/7.

Jusqu'à quelle heure les réservations sont-elles possibles ?

En semaine : La veille de votre déplacement avant 17h et le vendredi 17h pour le week-end et le lundi ; Pas de TAD les jours fériés ;

Notre opérateur vous indiquera l'heure prévisionnelle de départ de votre domicile et vous confirmera

l'heure d'arrivée à destination. Pensez à réserver votre retour si besoin.

**Soyez prêt à votre domicile** : le jour donné, un véhicule viendra vous chercher et vous déposera au point d'arrêt que vous avez réservé.

Réglez votre voyage auprès du conducteur.

#### TARIFS (Tickets vendus par le conducteur)

TICKET TOUT PUBLIC :

1 aller : 2,50 €

1 aller/retour : 4,80 €

TICKET JEUNE – DE 26 ans :

1 aller : 2,00 €

1 aller/retour : 3,80 €

#### TARIFICATION CARTE SOLIDARITÉ TRANSPORT

(sur présentation de la Carte Solidarité Transport émise par la Région Nouvelle-Aquitaine)

1 aller : 1,00 €

1 aller/retour : 1,50 €





## Accueil périscolaire du mercredi

Notre accueil déclaré « Jeunesse et Sport » permet aux enfants âgés de 3 à 12 ans de se retrouver chaque mercredi en période scolaire de 7h30 à 19h00 pour jouer ensemble et découvrir de nouvelles activités.

Le mercredi 14 novembre, nous avons pu organiser une sortie en partenariat avec la Communauté de Communes Arnoult Cœur de Saintonge de Saint Porchaire et les FRANCAS autour du thème de la journée internationale des Droits de l'Enfant.

Nous sommes partis à Aytré en bus, nous avons voté pour élire notre support favori présenté lors de l'exposition créée par les enfants.

Nous avons ensuite assisté à un spectacle du « Cirque Minimum » dans lequel le célèbre Olibrius, accompagné de son piètre assistant Johnny Biscotte, tente de dompter les émotions telles que la tristesse, la colère, la peur. Le tout avec humour et en musique.

**Comment s'inscrire**

Pour participer à l'accueil du mercredi, un dossier composé des documents suivants doit être fourni (identique au dossier pour les jours d'école) :

- Une fiche d'inscription
- Une fiche sanitaire de liaison
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Un certificat médical de non contre-indication aux activités physiques

**Nous contacter**

SIVOS SEUDRE SAINTONGE  
49 Route De l'Océan - 17600 BALANZAC  
05 46 95 28 71 - mail : sivos.seudre.saintonge@gmail.com

**Nos partenaires institutionnels**

SIVOS SEUDRE SAINTONGE  
49 Route De l'Océan - 17600 BALANZAC  
05 46 95 28 71 - mail : sivos.seudre.saintonge@gmail.com

Ce fut une belle journée remplie de rires.

**SIVOS Seudre Saintonge**  
**49 Route de l'Océan**  
**17600 BALANZAC**

**05 46 95 28 71**  
**sivos.seudre.saintonge@gmail.com**

**Notre Duplic**

Les enfants du RPI Balanzac Nançras Sablonceaux ou des communes voisines âgés de 3 à 12 ans sont accueillis sur le site de l'école de Balanzac le mercredi de 7h30 à 19h00.

**Nos activités**

L'équipe d'animation propose des activités sportives, manuelles, des jeux collectifs... pour que les enfants se retrouvent.

**Notre équipe d'animation**

Notre équipe est composée d'animatrices qualifiées (BAFA), elles ont des temps de préparation pour élaborer la progression des activités et l'adaptation aux tranches d'âge. Ce sont les mêmes animatrices qui durant les temps d'accueil du matin, de la pause méridienne et du soir.

**Notre pédagogie**

Les activités sont menées de manière à développer la tolérance, le respect, le développement de l'autonomie, vivre ensemble mais chacun à son rythme, tout en s'amusant.

**Notre journée :**

Accueil du matin : de 7h30 à 9h30  
Activités du matin : 9h30  
Repas : 12h00  
Sieste ou temps calme : 13h30  
Activités de l'après-midi : à partir de 14h30  
Goûter : 16h30  
Temps libre et début des départs : de 17h00 à 19h00

**Nos tarifs (septembre 2018)**

| Quotient familial      | 0 à 700 | 701 à 1400 | Supérieur à 1400 |
|------------------------|---------|------------|------------------|
| Journée complète       | 8.50 €  | 10.00 €    | 11.00 €          |
| 1/2 journée avec repas | 6.50 €  | 8.00 €     | 9.00 €           |
| 1/2 journée sans repas | 5.00 €  | 6.50 €     | 7.50 €           |

**Ouverture : 7h30 le matin, fermeture à 19h00 le soir.**

Accueil du matin : de 7h30 à 9h30  
Accueil avant le repas : 11h30 à 11h45 Accueil après le repas : 13h30 à 13h45  
Départ du soir : 17h00 à 19h00

Départ après l'heure de fermeture = une demi-journée par quart d'heure supplémentaire et par enfant.



## SECTEUR JEUNESSE

**SECTEUR JEUNESSE**

**C'EST QUI ?**  
Une équipe de 5 animateurs pour accueillir vos enfants de 11 à 17 ans

**C'EST QUOI ?**  
Des activités de loisirs (accrobranche, grand jeu, concert)  
Du soutien scolaire  
Des séjours (Ski, Montagne, Raid Mob)  
Des Projets (Santé, Sport, Musique, Média)

**C'EST QUAND ?**  
Du mardi au Vendredi de 16h30 à 18h30  
Les mercredis de 13h30 à 18h00 (ouverture du local de Ste gemme à 14h00 et Beurlay 15h00).  
Et pendant les vacances du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00  
Présence au foyer du collège de St-Porchaire du mardi au vendredi de 12h00 à 13h30.

**C'EST OU ?**  
Local de Saint-Porchaire : Place Eugène Bézier  
Le local de Beurlay : 34 rue de Général de Gaulle  
Local de Soullignottes : rue de la mairie  
Local de Sainte-Gemme : rue de la mairie

► Prends contact avec les animateurs pour avoir le dossier d'inscription. Remplis le avec tes parents en fournissant les documents ci-dessous :

- Photocopie du carnet de vaccination
  - Attestation CAF ou MSA
- Attestation assurance extra scolaire
- Droit d'accès aux activités pour l'année
  - (valable pour toute la famille)

► Les activités seront à régler à la réception de la facture et les règlements à adresser à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**.

► Pour rappel, l'activité sera due si l'annulation n'a pas été faite 48h avant, sauf pour une raison médicale ou sur la présentation d'un justificatif.

Nos horaires de bureau: du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

**POUR NOUS CONTACTER**

☎ 05 46 95 47 93  
☎ 06 23 28 04 15

✉ [secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr](mailto:secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr)

📍 Secteur Jeunesse

🏠 Adresse / Place Bézier-BP23- 17250 St Porchaire

### LE LOCAL JEUNES à SAINTE GEMME

Réserver au 05 46 93 33 93

#### LE MERCREDI 9 JANVIER

CUISINE LA GALETTE OU TOURNOIS DE

FOOT



#### LE MERCREDI 16 JANVIER

PROJET JEUNES, réalisation de cartes à vendre

#### LE MERCREDI 23 JANVIER

SLIME PROJECT : ça colle et ça paillette...



#### LE MERCREDI 30 JANVIER



ATELIER DESSIN MANGAS

#### LE MERCREDI 6 FEVRIER

PHOTOS TYPE : on crée une histoire et on la

Fait avec des photos...

#### LE MERCREDI 13 FEVRIER



TOTAL GAMES : par équipe on doit remporter

Le plus de points...

Communes de Balanzac, Nancras,

Ste Gemme et St Sulpice



## CENTENAIRE DE LA FIN DE LA 1ère GUERRE MONDIALE



**Pierre SELLIER (1892-1949) surnommé "le clairon de l'Armistice"**

Pierre Sellier est né le 8 novembre 1892 à Beaucourt (Territoire de Belfort).

Il est le premier soldat à sonner le cessez-le feu au clairon le 7 novembre 1918 à La Capelle (Aisne). En octobre 1913, il est intégré au 171<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Belfort. Il est chargé d'accompagner les parlementaires allemands venus discuter des conditions de paix à La Capelle le 7 novembre

1918, alors qu'il est caporal. Aux environs de 20 h 30, il reçoit l'ordre du capitaine Lhuillier de sonner le premier cessez-le-feu au clairon. En 1925, il est sollicité par l'American Legion pour reproduire la sonnerie du clairon symboliquement au travers des États-Unis mais il refuse, considérant que l'époque n'est pas à la provocation et qu'une telle action ne ferait qu'exacerber les tensions internationales. Il refuse également de revendre son clairon aux États-Unis et en fait don aux Invalides. Il reçoit une copie de son instrument et accepte de jouer lors des cérémonies commémoratives du 11 novembre dans différentes villes françaises.

Remobilisé en septembre 1939, il rejoint la Résistance dans le maquis du Lomont (Haute-Saône) en août 1944 et s'engage dans le 3<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens et participe à la campagne Rhin et Danube. Il meurt à Beaucourt le 16 mai 1949 et il est inhumé au cimetière de Reppe. Un collège porte son nom et un monument fut érigé en son hommage à Beaucourt.



Timbre de l'Armistice



## DÉPISTAGE DES CANCERS DU SEIN

S'INFORMER ET DÉCIDER

Contactez  
LUCIDE 17  
au 05 46 90 17 22



A l'occasion d'**OCTOBRE ROSE**, votre commune soutient

# Lucide<sup>17</sup>

LUTTE CONTRE LES CANCERS  
INFORMATION ET DÉPISTAGE

**Dépister pour Agir**  
EN CHARENTE-MARITIME

dans son action de sensibilisation au  
**dépistage organisé du cancer du sein.**

LUCIDE 17 propose une mammographie gratuite  
tous les deux ans aux femmes de 50 à 74 ans.

Contactez le **05 46 90 17 22**



## FRANCE ALZHEIMER & MALADIES APPARENTÉES

### Assistance aux aidants familiaux Alzheimer :

Les aidants familiaux Alzheimer jouent un rôle important dans la prise en charge des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. De nombreux dispositifs ont été mis en place afin de faciliter leur action. Quelle assistance est apportée aux aidants dans le cadre de leur activité ? Quelles sont les aides destinées aux aidants familiaux Alzheimer ?

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter

**FRANCE ALZHEIMER 17**

4bis, rue Pasteur - 17100 SAINTES

Tél : 05 46 92 25 18

Mail : francealzheimer17@laposte.net

## DÉTENTEURS DE PORCS ET DE SANGLIERS

### DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons de :

#### 1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire dès 1 seul porc ou sanglier à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

La déclaration est à faire auprès de l'EDE (Établissement départemental de l'élevage).

#### 2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

Conformément à la réglementation en vigueur

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...)
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'un pays infecté\* sauf conditions particulières (contacter la DDecPP)

Par ailleurs, les recommandations sont les suivantes

- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains avant d'entrer en contact avec vos animaux
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse) depuis moins de 48 h
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse

#### 3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (\* de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

<http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>  
<https://www.platforme-esa.fr>

\* Appartient au 20/09/2018 au le continent européen : Belgique, Espagne, Émirats Arabes Unis, Italie, Liban, Malaisie, République Tchèque, Roumanie, Ukraine, Maldives, Bosnie, Serbie



### NUMEROS D'URGENCE

|                          |                                                      |
|--------------------------|------------------------------------------------------|
| Police                   | 17                                                   |
| Pompiers                 | 18                                                   |
| Samu                     | 15                                                   |
| Appel d'urgence européen | 112                                                  |
| Sos médecins             | 3624                                                 |
| Pharmacies de garde      | 3237 ou <a href="http://www.3237.fr">www.3237.fr</a> |
| Sida info service        | 0 800 840 800                                        |
| Drogue info service      | 0 800 23 13 13                                       |
| Enfance maltraitée       | 0 800 05 41 41 ou 119                                |
| Sos viols                | 0 800 05 95 95                                       |
| Croix rouge écoute       | 0 800 858 858                                        |
| Samu Social              | 0800 306 306 ou 115                                  |
| Violence conjugale       | 3919                                                 |
| Secours en mer           | 1616 par portable ou canal VHF 16                    |

## Projet de parc éolien de Balanzac et Sainte-Gemme

### CONTEXTE

En coopération avec les communes de Balanzac et Sainte-Gemme, la société wpd porte le développement d'un projet éolien se situant sur le territoire des deux communes, entre les villages du Maine Grolier, de la Moulinette et du Mur. Ce futur parc pourrait comporter entre 3 et 6 éoliennes d'une puissance unitaire de 2,3 à 4 MW et fera l'objet d'une instruction par les Services de l'Etat.

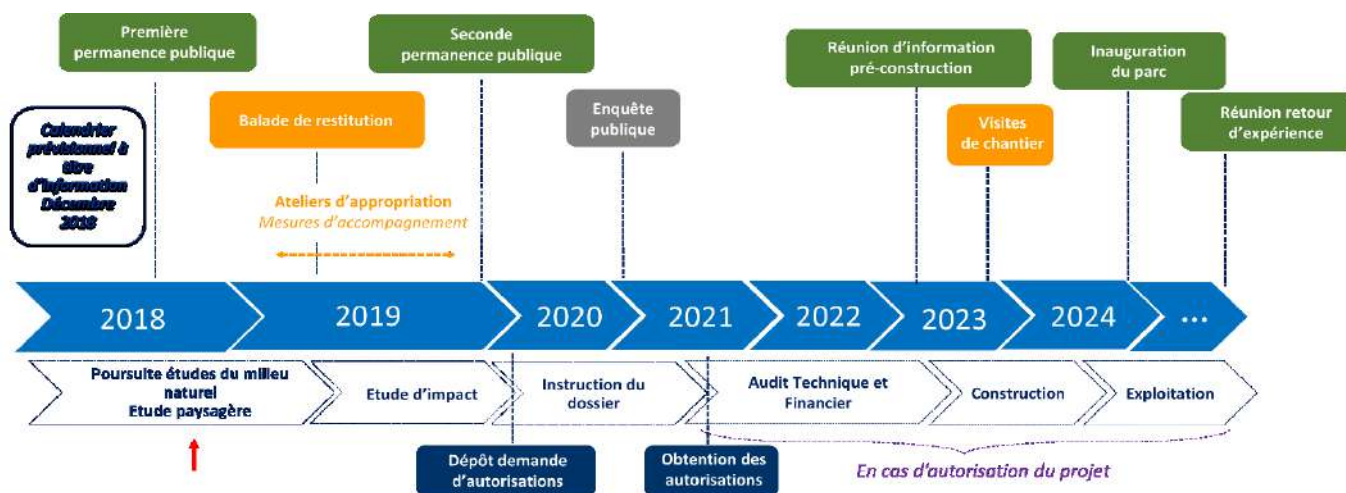
Afin d'établir la faisabilité du projet, la réalisation d'une étude d'impact est nécessaire. Pour cela l'évaluation des états initiaux (écologiques, paysagers, humains) est primordiale et permet l'examen des effets qui seraient liés au parc. Ce travail est en cours. L'observation du contexte écologique du projet a commencé en janvier et se termine prochainement. Les relevés du contexte acoustique ont été faits courant février et Août.

**Ce travail est nécessaire pour déterminer les lieux d'implantation des éoliennes les plus adéquats et la faisabilité du projet. Ainsi à ce stade seule la zone de projet est connue. En cas de faisabilité, l'implantation précise des éoliennes et leur nombre définitif seront définis au premier semestre 2019.**

### ETAT D'AVANCEMENT

Ecosphère, le bureau d'étude en charge du volet écologique poursuit ses investigations avec des sorties régulières sur site. Ils souhaitent analyser les éventuelles gîtes de chauve-souris qui pourraient se situer dans le bâti à proximité du site de projet et inviteront prochainement les riverains potentiellement concernés à prendre contact directement avec eux.

**Un mât de mesure** d'une trentaine de mètres de haut, nécessaire aux études écologiques et de vent est installé au nord de La Moulinette.



### CONCERTATION

Un **comité de pilotage** composé de représentants d'élus et de la société civile est en place pour suivre et participer au développement du projet. **Classeurs d'informations et cahiers d'observations** sont disponibles en mairie de Balanzac et Sainte-Gemme. Plusieurs phases d'échanges avec tous sont prévues par le Comité de Pilotage, l'objectif étant de permettre à chacun de se renseigner, s'exprimer, voire de s'impliquer.

Les riverains les plus proches de la zone de projet étaient conviés le 15 septembre dernier à la visite de deux parcs éolien en Deux-Sèvres.

Une permanence publique s'est tenue le 27 octobre dernier à Sainte-Gemme. Etaient présentés entre autres l'état d'avancement du projet, la localisation de la zone d'étude, les tenants et aboutissants d'un parc éolien sur le territoire.

**Une seconde permanence publique ouverte à tous se déroulera courant 2019**, soyez attentif à la date dans un prochain bulletin municipal ou sur le site internet de la commune.

Contact : Romain Coiffard - Chef de Projets  
06.16.77.17.29 - r.coiffard@wpd.fr



Une association a été créée en mars 2018 afin de s'opposer au projet de parc éolien "industriel"

**ABALEOL : Association BALanzacaise contre l'EOLien "industriel"**

Contact : [contact@abaleol.org](mailto:contact@abaleol.org) — Tel : 06 12 06 66 58



Association distributrice de la  
Banque Alimentaire  
Mairie de Saujon  
BP 108  
17600 Saujon  
[saujonsolidarite@laposte.net](mailto:saujonsolidarite@laposte.net)

**Calendrier des distribution de l' aide alimentaire  
Premier Semestre 2019  
Distribution des produits de la Banque Alimentaire**

Assurée par l' Association Saujon Solidarité  
lieu: local 2bis rue du Chateau d'eau Saujon

**HORAIRES de Distribution: le matin de 8H30 à 11H**

| <b>JOUR</b> | <b>DATE</b>       |
|-------------|-------------------|
| SAMEDI      | 12 JANVIER        |
| SAMEDI      | 26 JANVIER        |
| SAMEDI      | 09 FEVRIER        |
| SAMEDI      | 23 FEVRIER        |
| SAMEDI      | 09 MARS           |
| SAMEDI      | 23 MARS           |
| JEUDI       | 04 AVRIL ( 17H30) |
| SAMEDI      | 20 AVRIL          |
| SAMEDI      | 04 MAI            |
| SAMEDI      | 18 MAI            |
| SAMEDI      | 01 JUIN           |
| SAMEDI      | 15 JUIN           |
| SAMEDI      | 29 JUIN           |

**Les personnes venant pour la première fois doivent au préalable se présenter à la Mairie ou au CCAS de leur lieu de résidence qui leur délivrera une carte attestant leur situation nécessitant l' aide Alimentaire.**

Association loi de 1901-déclarée le 20 mars 1989 n°4-02735-CCM agence de Saujon 00021026801



# COMMERÇANTS, ARTISANS & SERVICES

**DANIEL ET NATHALIE FROSIO**

**BOULANGERIE PÂTISSERIE – DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES**

Fermeture le dimanche après-midi et le mercredi

17 rue de Saintonge

☎ 05 46 93 19 69

**PATRICE BRULIN**

**ALIMENTATION GÉNÉRALE, FRUITS ET LÉGUMES**

10 rue de Saintonge

☎ 05 46 94 71 43

**CHEZ BRIGITTE**

**VENTE DE FRUITS & LÉGUMES – ŒUFS – HUITRES**

Tous les vendredis matin, sur le marché, Place de l'Église

☎ 06 38 80 36 91

**ROUGE ACAJOU - MORGANE RAFFIN**

**SALON DE COIFFURE**

Fermé le lundi

8 rue de la Berthinière

☎ 05 46 91 80 84

**MICKAEL ET AURORE MICHAUD – EN TOUTES SAISONS**

**PAYSAGISTE – VENTE DE VÉGÉTAUX & FLEURS**

2 route des Boutaudières

☎ 06 69 01 11 02 – 06 98 81 11 02

**GARAGE JEAN-JACQUES L'ÉGLISE**

**MÉCANIQUE GÉNÉRALE TOUTES MARQUES**

2 rue du Pommier Rouge

☎ 05 46 94 41 31

**JEAN-PHILIPPE COMBEAU**

**MENUISERIE BOIS – ALU - PVC**

35 rue du Colombier

☎ 05 46 94 41 23 – 06 08 35 83 81

**JEAN-FRANÇOIS COMBEAU**

**ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BÂTIMENT**

38 route des Roquetteries

☎ 06 82 34 89 04

**AMÉLIE JAVERNAUD ET ROXANE LOIZILLON**

**CABINET D'INFIRMIÈRES LIBÉRALES**

15 rue de Saintonge

☎ 05 46 90 31 05

**JEAN-LOUIS PIQUEMAL – ID PHOTOS**

**TRAVAUX DE PHOTOGRAPHIE INDUSTRIELLE ET SOCIALE**

11 rue des Huppés

☎ 06 51 08 84 71

**TONY GISSELMANN – 340 MUSIC SOUND**

**MIXAGE & MONTAGE AUDIO**

3 allée des Volets Bleus

☎ 06 79 72 21 10

**MARYLINE ALLERON – SALLE "LA ROCHELAISE"**

**COURS DE DANSES ET DE YOGA**

**LOCATION DE SALLE POLY ACTIVITÉS**

39 rue de Saintonge

☎ 07 70 70 03 58

**BERTRAND COLARD**

**GÎTE LA GRANGE AUX RÉPARONS**

Chez Réparon – Route des Boutaudières

☎ 05 46 94 48 07 – 06 12 06 66 58

**NICOLE GAMBET - L'ALLÉE BLEUE**

**CHAMBRES D'HÔTES**

33 rue de l'Aunis

☎ 05 46 93 02 76 – 06 87 84 26 11

**JOSÉ HARDY**

**BOUCHERIE CHARCUTERIE**

Viande de 1<sup>er</sup> choix, plats cuisinés, tournées à domicile

19 rue de Saintonge

☎ 05 46 94 44 10

**PASCAL MOUSSET**

**TABACS-JOURNAUX, PRESSE, PAPETERIE, CARTES POSTALES,  
POINT POSTE, DÉPÔT DE GAZ**

25 rue de Saintonge

☎ 05 46 94 41 90

**CUISINE EXPRESS – CHRISTIAN RONDEAU**

**CAMION PIZZA**

Tous les samedis sur la place de l'Église de 18h à 21h

<http://www.cuisinexpress17.fr>

**TRANSPORT POULARD ET LOCATION**

**ENTREPRISE DE TRANSPORT**

27 rue du colombier

[olivier@transport-poulard.fr](mailto:olivier@transport-poulard.fr)

☎ 06 70 77 11 52 - 09 62 61 34 78 - Fax 05 46 94 34 78

**PATRICE PILLET**

**DISTILLERIE PINEAU-COGNAC**

Les Moines

☎ 06 82 02 89 43

**FABRICE RIVET BUGGYS**

**FABRICATION DE BUGGYS DE COMPÉTITION**

56 rue de Saintonge

☎ 05 46 94 70 93

**DAVID JOUBERT**

**MENUISERIE BOIS, MAISON OSSATURE BOIS**

15 route des Roquetteries

☎ 06 23 12 30 48

**JEAN-CLAUDE JERVAISE**

**MAÇONNERIE GÉNÉRALE**

5 impasse des pelouses

☎ 05 46 97 60 85

**JEAN-MARC CULOT – M S B**

**RÉNOVATION & AGENCEMENT DE MAISONS INDIVIDUELLES**

35 rue de la Berthinière

☎ 06 87 07 16 82

**THOMAS PEINTURE**

**PEINTURE INTERIEUR ET EXTERIEUR - REVÊTEMENT MUR ET SOL -  
JOINT PLAQUE DE PLATRE - NETTOYAGE TOITURE**

☎ 06 84 00 12 99

[thomas.peinture@outlook.fr](mailto:thomas.peinture@outlook.fr)

**CHRISTIAN GEOFFROY – ORCHESTRE MUSIC AVENUE**

**DINER DANSANT – MARIAGE - ANNIVERSAIRE**

23 rue de l'Aunis

☎ 05 46 94 95 63 – 06 07 48 73 88

**NATHALIE COLARD – MICRO'CLIC INFORMATIQUE ET LOGIC'ALL**

**VENTE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MATÉRIELS**

**INFORMATIQUES ET CONCEPTION DE LOGICIELS POUR**

**VITICULTEURS ET NÉGOCIANTS EN VINS ET SPIRITUEUX**

Chez Réparon – Route des Boutaudières

☎ 05 46 94 46 46 – 06 17 42 16 36

**CHANTAL ET GILLES FRAISSE – LA MAISON DU COLOMBIER**

**LOCATION SAISONNIÈRE**

26 rue du Colombier

☎ 05 46 94 74 66 – 06 78 34 88 34

**JEAN-CLAUDE PILLET**


**GÎTE LES PIPHANES**

Les Verdiers

☎ 06 13 04 19 46

# INFORMATIONS

## MAIRIE DE NANCRAS

 **05 46 94 70 75**

**Horaires d'ouverture :**

| Lundi         | Mardi         | Mercredi     | Jeudi | Vendredi      |
|---------------|---------------|--------------|-------|---------------|
| 13h30 à 18h00 | 14h00 à 18h30 | 9h00 à 12h30 | Fermé | 13h30 à 18h00 |

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Gratuite pour tous – Fermée pendant les vacances scolaires

**Jour d'ouverture :** Le mercredi de 16h00 à 19h00

et le vendredi de 17h00 à 18h00

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie

 **05 46 91 78 78**


 **05 46 94 70 75**



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHARENTE-ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE

Place Eugène Bézier

17250 Saint-Porchaire

 **05 46 95 35 83**

## DÉCHETTERIE DE CORME-ROYAL

La déchetterie de Corme-Royal est ouverte aux particuliers,  
sur présentation d'un justificatif de domicile (facture EDF, impôts, etc....)

**Horaires d'ouverture :**

| Lundi          | Mardi     | Mercredi  | Jeudi | Vendredi  | Samedi    |
|----------------|-----------|-----------|-------|-----------|-----------|
|                | 9h – 12h  | 9h – 12h  | Fermé | 9h – 12h  | 9h – 12h  |
| 14h – 18h*     | 14h – 18h | 14h – 18h |       | 14h – 18h | 14h – 18h |
| * 17h en hiver |           |           |       |           |           |



### Permanences d'accueil


Pour l'information des parents qui recherchent ou emploient une assistante maternelle  
**Sur RV, le vendredi après-midi à Nanclas**


### Ateliers d'éveil

Proposés aux assistantes maternelles et autres personnes effectuant de la garde  
d'enfant à domicile. **Uniquement sur inscription**

### CONTACT

**M<sup>me</sup> Sylvie PAPILLON**

 **06 01 05 10 94**

 [ram@coeurdesaintonge.fr](mailto:ram@coeurdesaintonge.fr)

## LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

| NOM                 | Adresse                  | Téléphone      |
|---------------------|--------------------------|----------------|
| BRAND Chantal       | 5 route des Roquetteries | 05 46 96 94 14 |
| DESNOYERS Evelyne   | 2 rue de l'Église        | 05 46 96 22 90 |
| EVEILLARD Claudia   | 2 rue Blanche            | 06 81 75 67 85 |
| LOUIS Michelle      | 30 rue des Roquetteries  | 05 46 91 03 40 |
| MILLARD Carole      | 7 rue de l'Aunis         | 05 46 92 85 12 |
| MICHAUD Sylviane    | 3 rue du Prince d'Orange | 06 66 46 24 19 |
| LOUDIN Marie-Claire | 38 rue de la Berthinière | 05 46 96 63 78 |
| PEPONNET Manuela    | 5 rue Blanche            | 06 08 62 62 74 |
| RAFFE Nathalie      | Beaumur                  | 05 46 94 44 51 |



## Banque Alimentaire de Charente-Maritime

### LETTRE A MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES,

La Banque Alimentaire de Charente-Maritime, c'est 62 bénévoles et 10 salariés, plus toutes les personnes réparties sur le Département dans les différentes associations partenaires (en principe, une association par canton [ancienne répartition cantonale]).

La totalité des produits alimentaires à notre disposition (environ 2 000 tonnes par an) est distribuée aux 10 000 bénéficiaires à travers le Département par les associations partenaires. La Banque Alimentaire reçoit des produits alimentaires de différentes sources :

- L'Union Européenne;
- Les entreprises agroalimentaires locales ;
- Les agriculteurs;
- Les grands magasins qui mettent à notre disposition les invendus principalement en produits frais ;
- **Les collectes dans les grandes surfaces du Département.**

Ces collectes ont lieu deux fois par an, au printemps (organisée par la Banque Alimentaire 17) et en automne (organisée au niveau national).

Sans la disponibilité de nombreux bénévoles, nous ne pourrions assurer ces collectes. Depuis plusieurs années, les bonnes volontés se font plus rares.

Votre aide nous est précieuse :

- Pour faire connaître parmi votre population que nous accueillons, toutes les personnes de bonne volonté pour aider ponctuellement au printemps et à l'automne, ou plus si disponibilité, au sein des associations ou au siège de la Banque Alimentaire à Périgny, (si vous avez des personnes intéressées, je pourrais vous communiquer l'adresse de l'association la plus proche de votre commune) ;
- Pour nous aider en faisant connaître à vos administrés les dates des collectes, soit par affichage électronique (si la commune en dispose) ou par affichage papier sur les divers panneaux publics de votre commune, (nous vous ferons parvenir des affiches au format souhaité).

Nous vous serions reconnaissant car l'information n'atteint pas toutes les personnes du Département.

Bien entendu, nous restons à votre disposition pour des informations complémentaires et si vous le désirez, nous pourrions vous recevoir dans les locaux de la Banque Alimentaire à Périgny où vous pourrez voir le travail effectué par les salariés et les bénévoles.

Je vous remercie par avance, de l'accueil que vous réserverez à ce message.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Maires à l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Banque Alimentaire :

Robert GAILLARD, Président de la BA 17  
Jacques MECHAIN, Responsable collectes  
05 46 45 39 73 ou 06 72 15 14 81  
[collecte.banali.17@orange.fr](mailto:collecte.banali.17@orange.fr)

## VIE ASSOCIATIVE ET AGENDA



Depuis 2008, une section enfantine a été créée, ce sont "Les Drôles des Efournigeas". Actuellement dix huit enfants de 6 ans à 18 ans, accompagnés de trois ou quatre musiciens, se retrouvent tous les vendredis soirs à 18h30 à la salle de Nancras. Une animatrice leur apprend des danses, des poèmes, des sketches en patois afin de participer, avec la section des adultes, à diverses manifestations.

Les Efournigeas et leurs Drôles ont accueilli un groupe Vendéen, Les Torr'niquet. Le spectacle a eu lieu le dimanche 18 novembre à la salle polyvalente de Semussac. L'après midi s'est terminée par une farandole commune des deux groupes sous les applaudissements des nombreux spectateurs.



## FOYER RURAL



**« Le Foyer Rural de Nancras  
vous souhaite une bonne et belle  
année 2019 »**

Nos activités, gym, yoga et marche ont repris en septembre. Vous pouvez cependant nous rejoindre à tout moment de l'année.



Ce trimestre, nous avons organisé deux temps forts pour les enfants : une après-midi Halloween qui a réuni 37 enfants et une après-midi « Contes de Noël » le 19 décembre.

Nous remercions vivement les mamans qui nous ont aidés.

Pour 2019, nous partagerons la Galette des rois le 6 janvier avec le Foyer rural de Sablonceaux. En février, nous vous proposons un concert Pop-rock. Le 22 avril, ce sera la traditionnelle « Chasse aux œufs ». En mai, nous irons en excursion à Cognac et terminerons en juin par la Fête des voisins.

Si vous souhaitez nous rejoindre, créer de nouvelles activités, n'hésitez pas à nous contacter :  
Christine 05.46.94.16.81 - Caroline 06 81 19 59 98 -  
frnancras@gmail.com

[www.facebook.com/  
foyerruralnancras/](http://www.facebook.com/foyerruralnancras/)



**« LES PETITES MAINS »  
ASSOCIATION DES PARENTS  
D'ÉLÈVES DU RPI**

Nous organisons tout au long de l'année des manifestations afin de récolter des fonds. Ils sont directement profitables aux enfants car ils subventionnent en partie les projets scolaires proposés par les enseignants. De plus, ils nous permettent d'organiser d'autres manifestations pour les enfants.

Cette année, nous avons déjà organisé :

- ◆ Une Après-midi Théâtre : Dimanche 7 Octobre 2018
- ◆ Une Matinée Pirate Parc : Samedi 20 Octobre 2018
- ◆ Une vente de Sapin du 5 Novembre au 18 Novembre avec une livraison le 7 et 8 Décembre 2018
- ◆ Une Brocante de l'enfance et un Marché de Noël : le Dimanche 18 Novembre 2018
- ◆ Passage du Père Noël dans les écoles du RPI dans la semaine du 17 au 21 Décembre 2018

### **D'AUTRES MANIFESTATIONS SONT PRÉVUES AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE :**

- ◆ Loto : le Dimanche 27 Janvier 2019
- ◆ Boum de Carnaval : le Samedi 09 Février 2019
- ◆ Kermesse : le samedi 29 Juin 2019

Nous tenons à vous remercier pour votre présence et votre participation lors de nos manifestations .

Tous les membres de l'association « LES PETITES MAINS » se joignent à nous pour vous souhaiter à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et ils vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018.

Pour tout renseignement,  
contacter Maud BERNARD au 06.20.84.24.30

Les Membres du Bureau

*Le comité de rédaction ,*

*N. Suire, N. Mathé, C. Entem, E. Delantes, S. Gobin ,*

*vous souhaite une bonne année 2019 !*

